



Audenge

Lettre du maire

n°4
avril 2009

3 questions à Nathalie Le Yondre

« Ce n'était pas aux Audengeois de payer toute la note du Centre d'Enfouissement Technique »

Les Audengeois héritent aujourd'hui de la mauvaise gestion du Centre d'Enfouissement Technique (CET). Sa fermeture fin décembre 2007 et le manque à gagner n'ont pas été anticipés. L'irresponsabilité et la défection récente d'EDISIT (gestionnaire du site) alourdissent dramatiquement la facture. De fait, la préparation du budget communal 2009 a été extrêmement difficile. Pour faire face à nos dépenses, une augmentation des impôts de l'ordre de 60% s'imposait, ce qui bien évidemment aurait été insupportable pour les habitants. L'équipe municipale en place a donc tout fait pour alléger la note, sans se défaire de ses responsabilités. « Nous avons réussi à faire que les Audengeois n'assument pas seuls les conséquences de cette affaire ! » Nathalie Le Yondre explique les choix de son équipe.

Près de 4 millions d'euros pour le CET en 2009. Comment a-t-on pu en arriver là ?

Le CET en fonctionnement rapportait de l'argent à la commune : 800 000 € de recettes annuelles et 70 000 € de Taxe Professionnelle. Or, l'entreprise EDISIT, qui avait dû entreprendre les travaux de fin d'exploitation en 2008 (couverture, etc.) a déposé le bilan en janvier 2009, sans avoir assumé ses obligations. La commune doit aujourd'hui reprendre ces travaux à son compte, car la pollution est intolérable pour les riverains comme pour l'environnement. Le montant des travaux pour 2009 s'élève à 2,7 millions d'euros. Sans oublier qu'Edisit nous laisse une créance impayée de 355 000 € !

Enfin, nous devons trouver un moyen d'assurer la gestion quotidienne du site, qui, même fermé, continuera de vivre pendant 30 ans.

« Nous avons convaincu nos partenaires de participer au financement des travaux ».

Au total, il fallait donc trouver pour 2009 plusieurs millions d'euros, pour supporter l'impact financier du CET, mais je ne pouvais accepter que les seuls Audengeois soient rendus responsables de ce désastre économique.

Pour les Audengeois, à combien s'élève la note ?

Nous avons dû prendre en charge cette situation d'urgence avec comme objectif que les Audengeois n'assument pas seuls la facture. Nous avons donc négocié une participation importante des autres collectivités. C'est grâce à cette action que

la part des contribuables a été réduite, mais elle n'est pas neutre, nous devons l'assumer. J'ai donc décidé d'augmenter les impôts (de 3 à 6 point par taxe). Je sais que pour chaque Audengeois, et particulièrement dans ce contexte de crise économique, toute augmentation est un effort supplémentaire important, mais la réalité des chiffres est violente et je dois la vérité aux contribuables.

Comment avez-vous réussi à alléger la facture ?

Nous avons convaincu nos partenaires (SIBA, État, Conseil Général et Collectivités Locales) de participer au financement des travaux de 2009. Nous les en remercions. Par ailleurs, j'ai renégocié les dettes de la ville pour faire baisser le coût de nos crédits annuels et je me suis engagée à maîtriser au maximum les frais de fonctionnement de la mairie.

Les chiffres clefs pour comprendre la situation

- > **2,7 millions d'euros** : Coût total des travaux du CET en 2009.
- > **400 000 euros** : Montant maximum de la participation communale en 2009.

Un devoir de vérité à l'égard de tous les Audengois

« Nous avons toujours fait de la transparence de l'information et de la vérité des chiffres une priorité de notre action politique. Aujourd'hui, Audenge vit une situation difficile dont mon équipe et moi-même héritons. La gestion du CET nous contraint à prendre des décisions douloureuses. Le pire aurait été de le cacher, nous vous devons la vérité. Ce document est l'illustration de cet engagement de transparence et de confiance réciproque. »

Nathalie Le Yondre

Comprendre l'impact financier du CET et le budget de notre commune

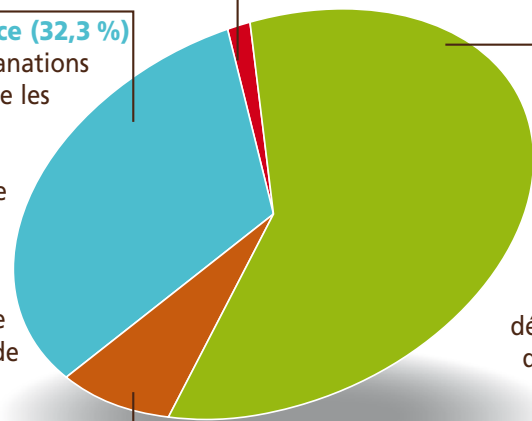
Des travaux indispensables contre la pollution du site

1 - Travaux d'extrême urgence (1,3 %)

Depuis le départ d'Edisit, nous avons effectué des travaux pour remettre sous tension les équipements nécessaires au traitement des gaz et des lixiviats et effectué diverses réparations indispensables (réparation de la géomembrane, du pompage, et des talus...).

2 - Travaux d'urgence (32,3 %)

- Sécurisation des émanations de biogaz pour réduire les odeurs (connexion de la totalité des puits, dispositif provisoire de raccordement sur les casiers non couverts) ;
- Traitement des lixiviats avec pompage et vidange du bassin de 350 m³ (travaux en cours).



3 - Travaux de mise en sécurité (58,2 %)

Étanchéité et couverture des derniers casiers et pose du réseau définitif de captage de biogaz (travaux à réaliser).

4 - Travaux d'exploitation 2009 (8,2 %)

Frais de gestion et d'entretien du site.

Parole d'expert

Jean Barbedor, ingénieur conseil du cabinet Antéa

Que fallait-il faire sur ce site de toute urgence ?

Il fallait absolument remettre en état les réseaux et la torchère (qui brûle les biogaz). Nos efforts ont également porté sur l'étanchéité des casiers, la remise en état du dispositif de pompes des lixiviats et sur la vidange du bassin de 350 m³ qui contient les jus pollués (travaux 1 et 2). Ces derniers sont désormais envoyés vers une filière de traitement extérieure.

Pourquoi fallait-il effectuer ces travaux sans attendre ?

D'abord pour réduire la nuisance causée aux riverains par l'échappement des biogaz (chargés en méthane). Ensuite, pour préserver le Bassin de tout écoulement. Les casiers du CET laissés à l'abandon auraient fini par déborder, car leur étanchéité est dégradée. Alors, les lixiviats dégagés par le stockage des déchets, se seraient écoulés vers le réseau d'eaux pluviales, en surface, via les fossés... pour finir dans le Bassin. Les études de sol, démontrent la possibilité de régler le problème de l'étanchéité du site.

La mairie suit-elle ces travaux de près ?

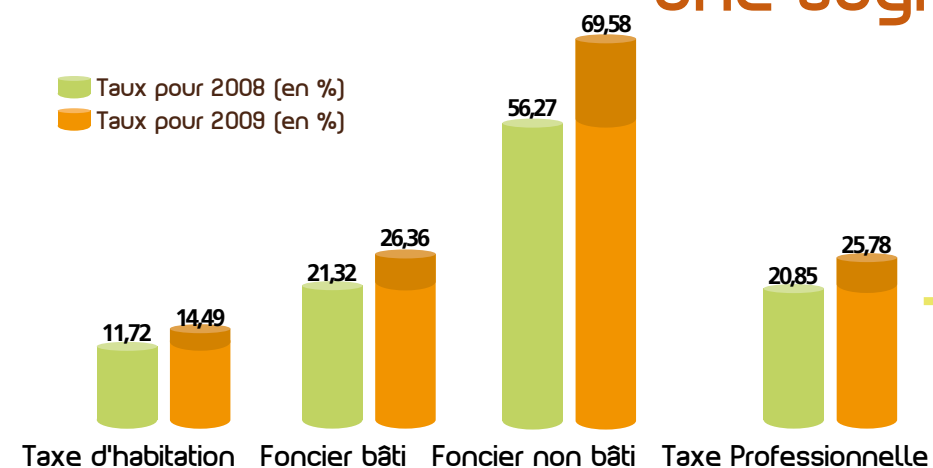
Oui. Nous travaillons en parfaite entente avec l'équipe municipale en place. Les élus sont très impliqués. Sans leur réactivité, l'abandon du CET aurait pris des proportions dramatiques pour les riverains comme pour l'environnement. Maintenant, il s'agit de terminer des travaux laissés en suspens par la société EDISIT : la couverture de plusieurs casiers (4 ha) et la construction de canalisations de dégazage pérennes. Ces travaux de sécurisation dureront trois mois et devraient débuter en juin (travaux 3).

L'impact direct du CET sur les dépenses communales

Voici l'essentiel des chiffres nécessaires pour comprendre les grandes masses du Budget Prévisionnel 2009 et la situation financière actuelle de la commune. Sur 100 € dépensés les travaux pour le CET représenteront 28 €



Évolution des taux à Audenge : une augmentation nécessaire



Total des recettes supplémentaires attendues : 453 000 euros

Erreurs passées, conséquences à payer...

- > La société EDISIT n'a pas assumé ses obligations. **Conséquences** : les travaux qu'elle aurait dû prendre en charge se reportent sur la commune !
- > Aucune provision n'a été réalisée pour anticiper la fermeture du CET. **Conséquences** : la ville a vécu au-dessus de ses moyens pendant des années et doit maintenant assumer des dépenses importantes.
- > Le fonctionnement du site n'était pas transparent. **Conséquences** : la ville doit assumer des redressements fiscaux au titre de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) de plusieurs centaines de milliers d'euros.

Lexique

BIOGAZ :

Gaz résultant de la fermentation des déchets mis en décharge (méthane/dioxyde de carbone).

CET (Centre d'Enfouissement Technique) :

Décharge conçue pour le stockage de déchets ultimes. Les décharges sont par catégorie de déchets classées en fonction de leur degré de pollution pour l'environnement.

DÉCHET :

Un déchet est un résidu issu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation ou un objet que son propriétaire destine à l'abandon (loi du 15 juillet 1975). Tout ce que l'on jette dans sa poubelle est un déchet : papier, nourriture, vieux vêtement, etc.

DÉCHETS ULTIMES :

Déchets qui ne peuvent plus être valorisés ou déchets polluants et dangereux, résultant ou non d'un traitement.

DIB (Déchet industriel banal) :

Déchet résultant d'une activité industrielle ou commerciale mais assimilable aux Ordures Ménagères (c'est-à-dire sans caractère toxique : carton, bois, emballages divers,...).

LIXIVIAT :

Liquide filtrant par percolation des déchets mis en centre d'enfouissement technique. Les lixiviats ou «jus de décharge», chargés de polluants organiques, minéraux et métalliques, doivent être traités avant leur rejet éventuel en milieu naturel, afin d'éviter la contamination des eaux souterraines.

OM (Ordures Ménagères) :

Déchet de l'activité quotidienne des ménages qui peut être pris en compte par la collecte traditionnelle.

PIEZOMÈTRE :

Forage ou puits servant à mesurer le niveau de la nappe d'eau souterraine.

POST EXPLOITATION :

Un Centre d'Enfouissement Technique n'est jamais laissé à l'abandon. Même après sa fermeture, il nécessite une post-exploitation. La particularité des déchets enfouis impose un suivi, une gestion et un contrôle rigoureux si l'on veut maîtriser et limiter leur impact sur l'environnement. L'analyse régulière de la qualité des eaux souterraines par un laboratoire agréé reste obligatoire. Les abords du site doivent être entretenus (tontes, etc.). Les Biogazs et les lixiviats doivent être traités.

RBA (Résidus de Broyage Automobile) :

Déchets hétérogènes (plastique, textile, mousses, caoutchouc, verre) jusqu'à présent mis en décharge, faute d'être triés. Les RBA peuvent parfois être recyclés ou utilisés comme combustible de substitution en cimenterie.

TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) :

La taxe est proportionnelle au degré de pollution engendré par une activité (production de déchets industriels et ménagers, pollution atmosphérique, nuisances sonores...). Elle doit permettre de mieux appliquer le principe pollueur-payeur, son taux diffère selon les déchets.

VALORISATION :

La valorisation des déchets peut être une valorisation matière, organique ou énergétique. C'est le fait de traiter le déchet pour lui donner une seconde vie et le réinsérer dans le cycle de consommation.

Demain...

Quel avenir pour le CET d'Audenge ?

Un CET fermé n'est pas un site abandonné. Même s'il n'est plus exploité, le Centre d'Enfouissement Technique d'Audenge exige des travaux de réhabilitation et une maintenance suivie. Le site sera géré obligatoirement pendant encore 30 ans. De nouvelles dépenses s'imposent pour assainir la situation, assurer une qualité d'environnement irréprochable et, à terme, faire de ce site une source de revenus pour Audenge.

> Une dépollution qui coûte cher

Le coût de traitement global et de la résorption des lixiviats (ces jus de décharges polluants qui filtrent sans cesse des déchets enfouis) peut-être évalué à 600 000 € pendant 2 ans ensuite ce coût devrait en principe diminuer.

Il faut ajouter à ce montant les dépenses d'entretien annuelles du site : mises aux normes de sécurité, tontes, analyses, gestion du biogaz et de la torchère qui s'élèveront à plusieurs centaines de millions d'euros.

Plusieurs millions d'euros d'investissement resteront à mobiliser dès 2010 pour réhabiliter le site conformément aux demandes de l'État. Au total, sur 30 ans le coût global de prise en charge du CET s'élèvera à 20 millions d'euros environ.

> Se battre pour le partage des coûts

La commune ne dispose pas des capacités financières pour assumer seule cette charge. Nous recherchons donc des solutions de cofinancement auprès de l'État et des Collectivités Locales : Communauté de Communes du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN), Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS), Communauté de Communes du val de l'Eyre et Communauté de Communes Cestas-Canéjan... qui, pendant une quinzaine d'années ont pu enfouir leurs déchets dans ce CET.

> Les énergies renouvelables créeront de nouvelles recettes

Afin de faire baisser le coût annuel de la post-exploitation du site sur 30 ans, la commune, étudie la possibilité d'installer sur place des équipements qui permettront de produire des énergies renouvelables. Le site de 40 ha pourrait permettre d'implanter des panneaux photovoltaïques et une centrale de co-génération qui brûle le biogaz pour une revalorisation énergétique. Ces solutions techniques permettront de dégager 150 000 € de revenus supplémentaires par an.

Permanences en mairie

Le maire reçoit les administrés sur rendez-vous (à prendre à l'accueil de la mairie)

- Le mercredi de 16h à 18h
- Le samedi de 10h à 12h

05 56 03 81 50

Hôtel de Ville - Allée Ernest de Boissière - 33980 AUDENGE
Fax : 05 56 03 81 53 - Mail : courrier@mairie-audenge.fr



Si vous souhaitez recevoir la lettre d'information électronique de la Mairie d'Audenge, merci de communiquer votre adresse email en mairie.
newsletter@mairie-audenge.fr

